

été possible d'amasser la dixième partie de leur recolte.

Ils se plaignent aussi de même que les Cantons Suisses, de ce que l'Empereur a augmenté les impôts mis sur les sels d'Allemagne, représentant le préjudice que cette nouveauté fait à leur Commerce avec les Suisses; ceux ci paroissent disposez à se fournir de sel en Franche Comté, plutôt que de se soumettre au payement de ces nouveaux impôts.

*Murmure au sujet des sels.*

Ce fut pendant la guerre Panique qu'on commença à mettre un impôt sur le sel: Philippe surnommé le long fut le premier qui mit en France un denier sur chaque minot de sel; Philippe de Valois en ajoûta un second, Charles VI. l'augmenta encore de deux autres deniers, Louis XI. poussa cet impôt jusqu'à douze deniers; mais François I. sous prétexte de necessitez de la guerre, multiplia cette taxe jusques à vingt quatre livres le Muid, & depuis ce tems-là on l'a augmentée en différentes occasions, jusqu'au période où nous la voyons.

*En quel tems les impôts sur le sel ont été introduits.*

On a dit plusieurs fois, que si le Roi vouloit fixer ses droits sur le sel, dans les endroits où on le fabrique, & laisser ensuite la liberté aux peuples de le commercer, Sa Majesté en tireroit un plus gros revenu qu'elle ne fait, & déchargeroit son Etat de la dépense d'une infinité d'Officiers, de Bureaux, de Commis & de Gardes, qui consomment presque la moitié du produit de ces impôts.

*Superstitions sur le sel.*

Quoi que par un ancien proverbe il soit porté que rien n'étoit plus utile que le sel & le Soleil, les Egypciens cependant ne s'en servoient pas, les uns disent afin de se con-